

NOM- Prénom :

2026-2027

Règlement intérieur de notre école GAN RACHI

Article 1 : Respect et vie scolaire

- 1.1 Chaque élève doit respecter ses camarades, les enseignants et tout le personnel de l'école.
- 1.2. La courtoisie et la politesse sont de rigueur en toutes circonstances.
- 1.3. Les élèves doivent respecter les locaux, le matériel scolaire et les espaces communs.

Article 2 : Assiduité et ponctualité

- 2.1. La présence en classe est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un mot des parents ou un certificat médical.
- 2.2. Les élèves doivent arriver à l'heure pour éviter de perturber le déroulement des cours. Les retardataires ayant prévenu ne pourront être admis qu'à 13h.

Article 3 : Tenues vestimentaires

- 3.1. Les élèves doivent être coiffés, porter une tenue propre, décente et adaptée à un environnement scolaire.
- 3.2. Les cheveux longs doivent être attachés.
- 3.3. Les vêtements suivants sont interdits :
 - Vêtements déchirés ou troués
 - Mini-jupes et shorts courts
 - T-shirts laissant apparaître le nombril
- 3.4. Les chaussures doivent être fermées et tenir correctement aux pieds. Les espadrilles, tongs et chaussures de plage sont interdites.
En maternelle, les chaussures à lacets sont à proscrire.
- 3.5. Les accessoires ostentatoires, les tatouages (même temporaires) et le maquillage (y compris le vernis à ongles) ne sont pas autorisés.

Article 4 : Alimentation

- 4.1. Les chewing-gums sont interdits.
- 4.2. La nourriture extérieure est interdite.

Article 5 : Utilisation des équipements

- 5.1. Les téléphones portables et autres appareils électroniques sont interdits.
- 5.2. Les élèves doivent utiliser les équipements de l'école de manière responsable et respectueuse.

Article 6 : Sécurité et discipline

- 6.1. Toute forme de violence, qu'elle soit verbale ou physique, est strictement interdite.
- 6.2. Les élèves doivent suivre les consignes de sécurité en toutes circonstances, notamment lors des exercices de sécurité.

Article 7 : Sanctions

- 7.1. En cas de non-respect du règlement intérieur, des sanctions appropriées seront appliquées, allant de l'avertissement à l'exclusion temporaire.

L'équipe enseignante

Signature de l'enfant

Signature des parents